



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 22 février 2017 à 14h00 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Vacant	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice adjointe.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Appui au MTQ pour dézouage CPTAQ (route 393)
4. Servitude pour Hydro Québec lot 5 254 290
5. Appui élagage en forêt privé
6. Autorisation de faire parvenir intérêts pécuniaires
7. Autorisation à Mme Julie Mainville
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

2017-02-046

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Appui au MTQ pour dézouage CPTAQ (route 393)

ATTENDU QUE le MTQ a demandé l'appui de la municipalité dans le projet 15411739 pour des travaux prévus sur la route 393, qui permettront d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE cette réfection de la route nécessitera le remplacement de ponceaux et l'obtention de servitudes de construction pour des chemins de déviation temporaires;

ATTENDU QUE la demande de servitude est de 5 ans, puisque les contraintes peuvent faire en sorte que les travaux soient effectués plus tard, par contre les travaux devraient durer environ un mois;

ATTENDU QUE le terrain sera remis en état, une fois le travail terminé;

EN CONSÉQUENCE

2017-02-047

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la demande de servitude et appui le MTQ auprès de la CPTAQ afin que les travaux prévus sur la route 393 soient exécutés pour la sécurité de nos usagers;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. Servitude pour Hydro Québec lot 5 254 290

ATTENDU QUE Hydro Québec demande des droits réels et perpétuels de servitude à la municipalité pour installer des lignes électriques et de télécommunication, sur une parcelle de terrain ayant une superficie approximative de 20 mètres carrés sur le lot 5 254 290;

ATTENDU QUE cette option de servitude est irrévocable pour une durée de 24 mois à la date des présentes;

ATTENDU QU' un plan et une description technique seront préparés par un arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à signer les droits de servitude par un acte notarié à être publié selon la formule utilisée par Hydro et Télébec, lequel acte sera réalisé aux frais d'Hydro Québec ou Télébec;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier;

ADOPTÉ.

5. Appui élagage en forêt privée

APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS(PADF)

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Élagage en forêt privée;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' appuyer le projet présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉ.

2017-02-048

2017-02-049



N° de résolution
ou annotation

2017-02-050

6. Autorisation de faire parvenir les intérêts pécuniaires

ATTENDU QUE M. Kim Bégin-Cossette a déposé ses intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' informer le Mamot que tous les conseillers ont remis leur formulaire d'intérêts pécuniaires;

ADOPTÉ.

7. Autorisation à Mme Julie Mainville

ATTENDU QUE le conseil municipal désire avancer des projets avec l'aide de Mme Julie Mainville, agente de développement;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE demander l'aide de Mme Julie Mainville afin de monter un projet avec le Fond Chantier Canada en collaboration avec les membres du conseil municipal;

ADOPTÉ.

8. Période de questions

9. Fermeture de l'assemblée

Mme Louise Bégin propose la fermeture de l'assemblée. Il est 14 heures 30

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Line Boudreault directrice-adjointe